

Lancement des travaux d'élaboration des feuilles de route de décarbonation nationales

Ministère de la transition écologique - 18 février 2022

Le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance avaient réuni le vendredi 18 février les principales filières économiques les plus émettrices, en présence de représentants des collectivités territoriales, dans le but d'engager l'élaboration de feuilles de route de décarbonation des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Ces feuilles de route devront être établies avant le 1er janvier 2023. Elles permettront notamment d'alimenter la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC).

L'atteinte des objectifs climatiques à échéance 2030 et 2050 va conduire à un besoin d'investissement sans précédent par tous les acteurs et dans tous les secteurs de notre économie. Leur synchronisation entre secteurs et avec le cadre réglementaire sera clé pour garantir l'efficacité de ces investissements.

Pour relever ces défis d'une ampleur inédite, l'article 301 de la loi Climat & Résilience, adoptée en août 2021, prévoit l'élaboration de feuilles de route « climat » pour les secteurs les plus émetteurs, dans la continuité des travaux pionniers déjà réalisés par certains comités stratégiques de filière pour la décarbonation de l'industrie, afin d'engager une planification similaire pour chacun des secteurs les plus émetteurs: transports, bâtiment, agriculture, déchets.

Le vendredi 19 février, plus de 200 représentants des principales filières économiques et des collectivités territoriales ont été réunis par le Commissaire Général au Développement Durable, le Directeur Général de l'Énergie et du Climat et le Directeur Général des Entreprises pour lancer les travaux de cette concertation.

Elaborées par les représentants des secteurs économiques et co-construites avec les pouvoirs publics, ces feuilles de route permettront à la fois d'identifier les leviers de décarbonation et les freins éventuels à surmonter, mais aussi les leviers mobilisés par chacune des parties pour atteindre les objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre de la France. Quand ils existent, les travaux similaires déjà réalisés, notamment dans le cas de l'industrie par les comités stratégiques de filière, seront considérés comme des livrables de cette démarche.

L'ensemble de ces productions ainsi que les travaux pionniers déjà réalisés sur la décarbonation de l'industrie ont vocation à alimenter l'élaboration de la future Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC), ainsi que les politiques d'accompagnement et de soutien qui seront mises en place pour respecter les objectifs de baisse d'émissions.

La réunion du 18 février a également été l'occasion de valoriser les travaux déjà réalisés, notamment par les acteurs de la chaîne de valeur transport aérien et de la filière chimie, qui permettront d'enrichir les réflexions et de partager les bonnes pratiques.